



11^{ème} Lettre d'information du mandat 2020-2026

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr
Site municipal : www.aunay-sous-auneau.fr
Tél. : 02 37 31 81 01
Distribution : 26/05/2025

NUMEROS UTILES

ASSISTANTE SOCIALE

Prenez rendez-vous au : 02 37 20 14 41.

URGENCES

SAMU : 15 ou d'un portable 112.

Centre Régional anti-poison de Paris : 01 40 05 48 48

Gendarmerie : 17 - **Pompiers** : 18.

Pharmacie de garde : 17

VEOLIA (Astreinte Eau/Assainissement) : 09 69 32 35 29

ERDF « ENEDIS » (Réseau électricité) : 09 72 67 50 28

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi, **Mardi** et Mercredi de 9h00 à 12h00.
- Jeudi et Vendredi de 13h30 à 17h00.

Possibilité de recevoir sur rendez-vous en dehors de ces horaires. Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

- Lundi, Mardi et Mercredi de 9h00 à 12h00.
- Jeudi et Vendredi de 14h00 à 17h00.

Chers habitants,

Comme chaque année, ce nouveau numéro du *Fil des jours* a pour vocation principale de vous offrir une lecture claire et transparente du budget communal.

Dans un contexte où chaque euro dépensé compte, je tiens à vous assurer que les finances de la commune sont gérées avec justesse et rigueur.

Nos choix budgétaires visent avant tout à répondre aux besoins concrets de chacun : amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, entretien de l'école, aménagements pour les enfants, sécurité routière, proximité de soins paramédicaux (infirmières, ostéopathe...)

L'aboutissement ou la poursuite de certains projets en 2024 n'est pas le fruit du hasard. L'expérience nous enseigne qu'entre la phase d'étude, la phase de recherche de financements (notamment les subventions), et la réalisation concrète, il faut souvent compter 3 années.

L'année 2024 marque ainsi l'échéance naturelle de nombreux projets lancés dans la foulée de la crise sanitaire.

L'année 2025 s'inscrit pleinement dans cette dynamique, avec la continuité et la finalisation des projets engagés et la poursuite de l'étude sur l'école maternelle.

À ce jour, plusieurs cabinets d'architectes ont été consultés afin de formuler des recommandations adaptées aux besoins de l'équipe enseignante.

Je tiens à remercier sincèrement toutes celles et ceux – agents municipaux, élus, habitants – pour leur confiance et leur engagement au service de notre cadre de vie.

C'est ensemble que nous faisons avancer les choses, dans un esprit de confiance, d'écoute et de bienveillance.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin, et vous rappelle que je reste pleinement disponible, avec l'ensemble de l'équipe municipale, pour échanger avec vous : Par téléphone, en mairie, ou lors de nos permanences : La prochaine aura lieu **le 21 juin 2025, à l'abribus de la mairie.**

**Chaleureusement,
Le Maire, Robert DARIEN**

**PREMIÈRE PARTIE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
+ ASCENSEUR POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**



TRAVAUX DE PEINTURE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



TRAVAUX DU CABINET MULTI-PROFESSIONNELS





FONCTIONNEMENT 2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce qu'il faut retenir : **moins de dépenses en 2024 = économie de 107 433,11 €**

Grâce à une meilleure gestion des contrats (ex. : renégociations), une surveillance stricte des dépenses et la poursuite du programme d'installation de lampes LED dans les bâtiments et l'éclairage public.

Dépenses d'électricité

- La consommation d'électricité a baissé significativement en 2024 : résultats des actions et efforts réalisés sur les derniers exercices.
- Afin de les sensibiliser encore davantage à la bonne gestion collective, il sera communiqué aux utilisateurs (écoles, services, foyer communal, bibliothèque, associations, etc.) les coûts de l'énergie des bâtiments.

Dépenses de personnel communal

- En 2024 : 583 973,23 €
- En 2023 : 624 005,68 € (*dépense plus élevée en raison de situations conjoncturelles : augmentation du point d'indice des fonctionnaires, hausse du régime indemnitaire, décès d'un agent, remplacement d'agents en congés maladie...*)

Écoles et cantine

	2023	2024
École élémentaire	68 401,23 €	70 880 ,87 €
École maternelle	126 180,52 €	119 592,40 €
Restauration scolaire	189 173,17 €	204 878,90 €

Cantine scolaire

Pour 20 743 repas facturés aux familles en 2024

- Le coût réel d'un repas est de 9,88 € (en hausse de près de 6 %)
- Au total, les familles paient : 103 533 €
- Reste à la charge de la collectivité : 101 346 € (49,45 % du coût total)

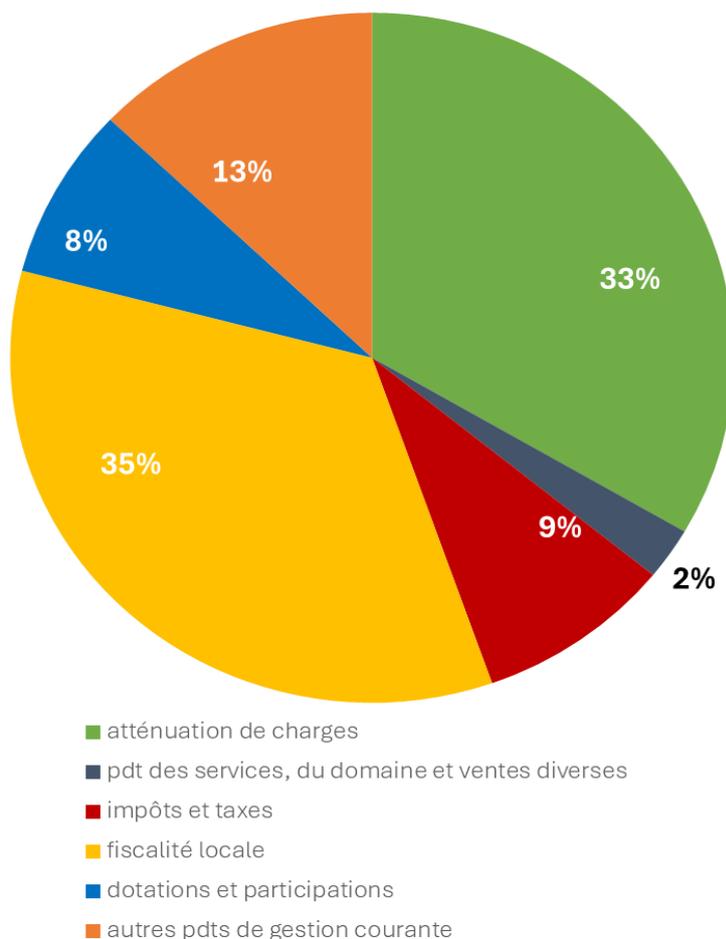
Bibliothèque

- Dépenses totales (fonctionnement + investissements) : 36 823 € en 2024 (moins qu'en 2023).
- Travaux d'amélioration énergétique réalisés : 42 524 €, dont 8 422 € restés à la charge de la commune (le reste payé par subventions).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, la commune a enregistré 78 456 € de recette supérieure aux prévisions, principalement issus :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (en cas d'absence). Tous les ans, l'exercice d'évaluation consiste à « anticiper » les absences pour maladie/maternité/paternité des agents communaux et de le traduire dans le budget...
- D'une augmentation de la DSC perçue ; dotation de solidarité communautaire attribuée par la CCPEIDF (Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France).
- De la mise en location de la salle des associations depuis juillet 2024.



INVESTISSEMENT 2024

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Les différents programmes d'investissement en cours et restant à réaliser sont détaillés dans la partie budget 2025.

Restes à réaliser 2024 reportés sur budget 2025 - Section d'investissement

- Recettes prévues : 382 822,86 €
- Dépenses prévues : 644 598,70 €

POINT SUR LA DETTE DE LA COMMUNE AU 31 DÉCEMBRE 2024

- Montant total de la dette : 108 931,16 €
- Nombre de prêts en cours : 3 prêts, dont 2 seront entièrement remboursés en 2027
- Montant à rembourser chaque année (capital + intérêts) : environ 31 000 € par an

Comparaison avec d'autres communes similaires (500 à 2000 habitants) :

La commune est peu endettée et gère raisonnablement sa dette : elle rembourse rapidement et sans peser lourdement sur son budget.

Pour illustration, ci-après nos chiffres comparés à la moyenne nationale :

	Aunay/Auneau	Moyenne nationale
Dette par habitant	87 €	576 €
Remboursement annuel par habitant	19 €	84 €
Part du budget annuel de fonctionnement utilisée pour rembourser la dette	2,57 %	9,46 %

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 SUR LE BUDGET 2025

Le Conseil municipal, réuni le 14 avril dernier, à la majorité, a approuvé le compte financier unique 2024 ainsi que le report d'excédents au budget 2025.

Résultats de clôture de l'exercice 2024

- La section de fonctionnement est largement excédentaire (394 918,41 € = Résultat 2024 + Excédent 2023).
- La section d'investissement est déficitaire (- 52 165,60 € = Résultat 2024 + Excédent 2023) et a besoin d'un financement. Une partie de l'excédent de fonctionnement couvre ce déficit.

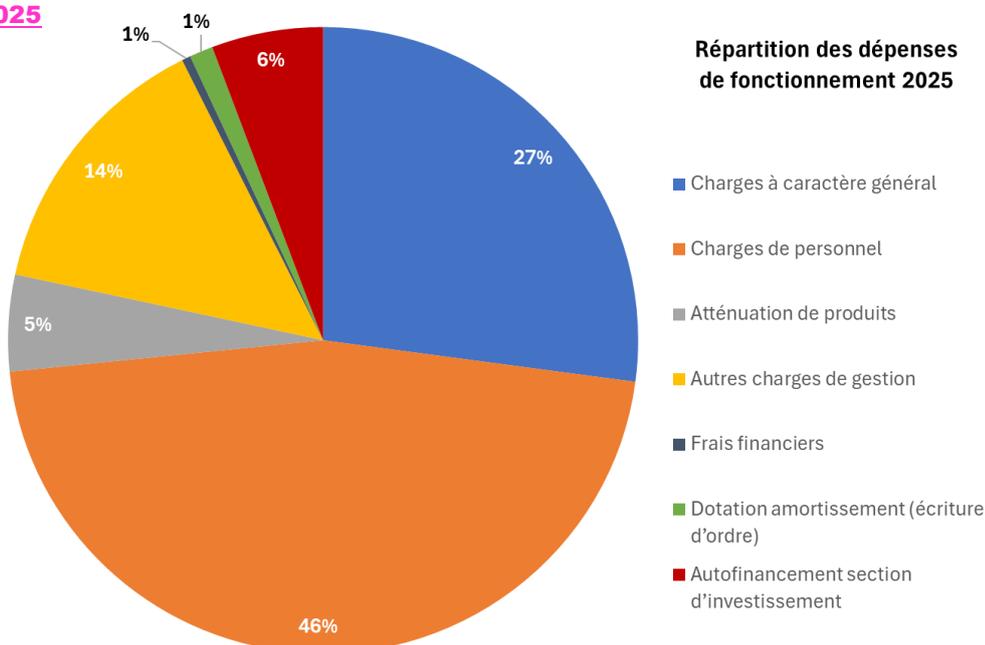
Résultat de fonctionnement reporté	394 918,41 €
Besoin de financement de l'investissement	314 141,44 €
Affecté en recettes de fonctionnement	80 776,97 € <i>somme disponible pour 2025 après avoir couvert le besoin d'investissement</i>

BUDGET 2025

Pour l'année 2025, le Conseil municipal à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve le budget général 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit ;

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 369 659,38 €	1 369 659,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 364 471,43 €	1 364 471,43 €
TOTAL	2 734 130,81 €	2 734 130,81 €

FONCTIONNEMENT 2025



Focus sur les dépenses de restauration scolaire classées dans le chapitre des **charges à caractère général**.

Les membres du conseil ont mené 2 études visant à calculer l'impact budgétaire de l'adoption des dispositifs suivants :

- 1) **La loi Egalim** dont les principes sont de :
 - Servir au moins 50 % de « *produits durables et de qualité* », dont au moins 20 % de produits « *bio* ».
 - Servir un menu végétarien hebdomadaire.
 - Répondre à des critères de qualité et de durabilité, à hauteur de 60 % minimum, sur les viandes et produits de la mer.
 - Interdire (à partir de 2028 pour les communes de moins de 2000 hab.) les contenants alimentaires en matière plastique.

Aujourd'hui, nos menus sont constitués d'éléments labélisés Label rouge, AOP et AOC, d'éléments BIO et d'un repas végétarien hebdomadaire.

Les normes dictées par la loi Egalim vont dans le sens du renfort de l'équilibre nutritionnel. Le devis du fournisseur affiche une augmentation de 14,96 %.

Après plusieurs simulations budgétaires et au regard des tarifs revalorisés du traiteur, le coût effectif d'un repas (y compris les charges de service, d'entretien, d'encadrement, d'énergie...) s'élèverait à 10,81 € à répartir entre les familles et la commune.

2) Une tarification sociale pour les familles (4 tranches tarifaires liée au quotient familial).

Ce dispositif est réglementé : La première tranche tarifaire fixe à 1 € le repas. Dans ce cas la commune bénéficie d'une aide gouvernementale de 3 €, par repas facturé à 1€ (tranche 1).

Le tarif des 3 autres tranches tarifaires est librement fixé par la commune.

Pour adopter la tarification sociale les 3 scénarios suivants ont été étudiés :

➔ **Hypothèse 1** – Pas d'augmentation pour les familles. Pour compenser, c'est la commune qui inscrit à son budget de fonctionnement l'augmentation de 30 023,66 € (y compris l'adoption des normes Egalim).

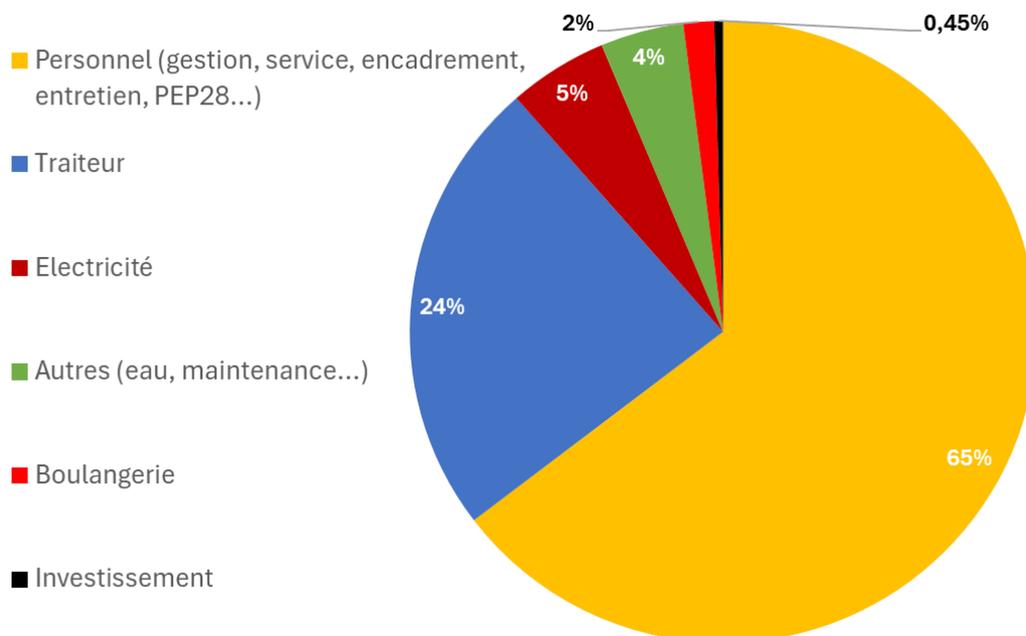
➔ **Hypothèse 2** – Répartition de cette somme entre la commune et la tranche tarifaire 4.

➔ **Hypothèse 3** – Répartition de l'augmentation entre la commune et les tranches tarifaires 3 et 4.

Aucune de ces options n'est économiquement viable, ni pour les familles, ni pour la commune. En conséquence, et afin de garantir à la fois la stabilité financière de notre commune et l'accessibilité des repas pour l'ensemble des familles, nous avons décidé de ne pas appliquer la loi Egalim pour l'instant, ni la tarification sociale.

À la rentrée de septembre 2025, les tarifs de la restauration scolaire seront maintenus.

Ci-après, la répartition des dépenses prévisionnelles pour 2025



L'étude concernant la loi Egalim sera réouverte en même temps que le lancement d'un nouvel appel d'offre consacré à la fourniture des repas (le marché actuel arrivant à échéance en juillet 2026).

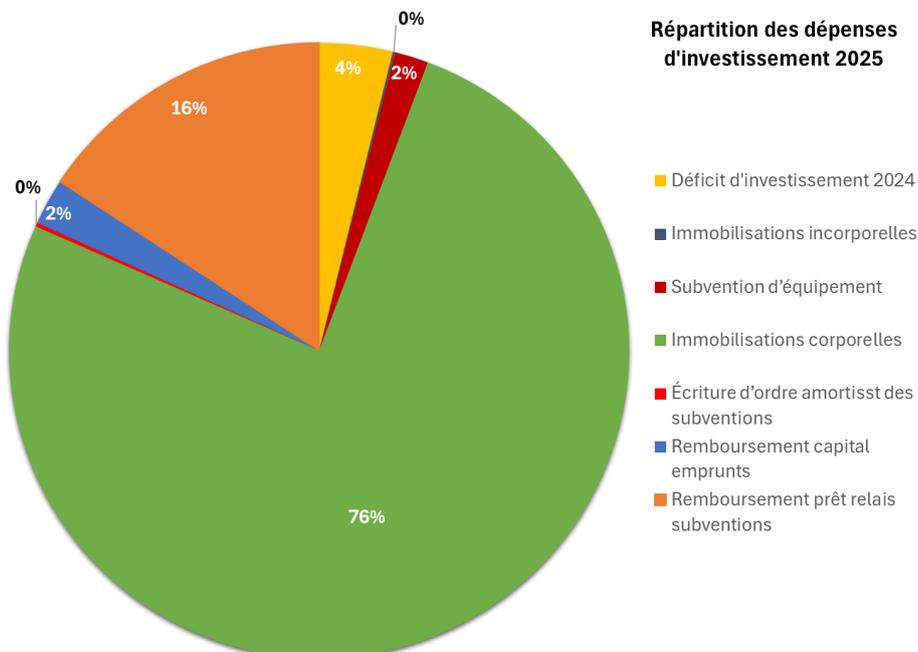
Dans le chapitre consacré aux **charges à caractère général** de la section de fonctionnement, sont également inscrites les dépenses relatives à **l'énergie électrique**.

Pour 2025, il a été décidé d'inscrire au budget la même somme qu'en 2024, car bien qu'une réduction du coût de l'électricité s'annonce, nous avons constaté en début d'année une augmentation de la consommation dans les bâtiments, du fait des conditions climatiques.

Qui sait dire aujourd'hui ce qu'il en sera toute l'année ?

Enfin, les travaux de rationalisation réalisés concernant les **contrats de maintenance** ont abouti à la renégociation de certains d'entre eux. Force est d'admettre que cet exercice a rapidement atteint ses limites du fait des différences et des diversités de prestations. On notera également que l'installation de nouveaux dispositifs (tels que le système de vidéo protection, d'anti-intrusion dans les bâtiments, l'ascenseur PMR etc...) engendre la souscription de nouveaux contrats.

INVESTISSEMENT 2025



Les **immobilisations corporelles** regroupent les principales opérations d'investissement liés à des biens matériels.

La capacité d'autofinancement dégagée en 2024 permet d'ajouter aux programmes en cours, de nouveaux programmes d'investissement :

- Les 2 premières tranches d'aménagement de la place de la mairie (report 2024).
- La réalisation de l'ascenseur pour l'accès PMR de la mairie (report 2024).
- Les travaux d'aménagement du cabinet multi professionnels (report 2024).
- Les travaux d'aménagement de sécurité Rue de Paris, Rue de la Tordière et devant l'école primaire (report 2024).
- La 3^{ème} tranche de remplacement des lampes de l'éclairage public par des LED (report 2024).
- La 4^{ème} tranche de remplacement des lampes de l'éclairage public par des LED.
- Les 2 dernières tranches d'aménagement de la place de la mairie.
- Les travaux de rénovation (sanitaires, salle informatique ...) à l'école élémentaire.
- Les travaux de voirie (Rue des Groseilliers, Rue Émile Carré, Rue du Petit Moulin).

Concernant les travaux d'aménagement du Cabinet Multi-Professionnels, le plan de financement initial de ce projet prévoyait un emprunt de 200 000 €. Or, notre capacité d'autofinancement nous permet de réduire l'emprunt à 100 000 €.

Par conséquent, le montant des intérêts est abaissé, la durée d'emprunt passe à 15 ans (au lieu de 20 ans) et la capacité d'emprunt de la commune augmentée (notamment pour les grands projets à venir tels que travaux de réaménagement de l'école maternelle et rénovation de l'église).

Par ailleurs, comme à chaque opération de cette envergure, il faut pouvoir régler les factures des fournisseurs, avant même de percevoir les subventions. Pour ce faire, un prêt relais de 215 000 € sera souscrit, sur une année.

En conclusion, de ce chapitre, les économies réalisées en 2024 ainsi que les prévisions pour l'année 2025 ont permis d'inscrire tous les projets d'investissement étudiés en commission communale.

TAUX D'IMPOSITION

Pour rappel, la valorisation des bases d'imposition (sur la taxe foncière, par exemple) est liée à l'Indice des Prix à la Consommation harmonisé (IPC). Le coefficient de revalorisation résulte d'un calcul basé sur cet indice.

En 2025, la prévision serait une hausse de 1,7% des bases (coefficient de 1,017).

A cet égard, Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition au même niveau que l'année précédente.



Journée Défense et Citoyenneté

**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



LE SAVIEZ-VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !!!

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
- Vos concours (Fonction publique, grandes écoles...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir ce qu'est la JDC
- Poser toutes vos questions
- Télécharger votre convocation
- Changer la date de votre JDC
- Demander une exemption
- Être guidé(e) jusqu'au site de convocation
- Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC

J'ai entre 16 et 25 ans
Je m'inscris en quelques clics
Je m'informe de A à Z

Rendez-vous sur MAJDC.FR

*J'entretiens mon Trottoir,
je valorise mon Quartier !*

LA COMMUNE VOUS REMERCIE

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

«Les propriétaires ou locataires, sont tenus d'entretenir, depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leurs immeubles»

- ✓ **Balayage**
- ✓ **Désherbage** (arrachage ou binage)
- ✓ **Démoussage**



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LA RENTRÉE 2025

- Les inscriptions pour la rentrée 2025 ont lieu à la mairie pour les enfants nés en 2022 depuis le mois d'avril aux heures d'ouverture de la mairie (Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et des pièces d'identité des parents)
- L'admission sera faite ensuite à l'école maternelle sur rendez-vous par téléphone au : 02 37 31 87 05.



COMMUNICATIONS DU SICTOM

STATIONNEMENT GÉNANT

Les services du SICTOM nous signalent bien trop souvent la non collecte des ordures dû au stationnement gênants des véhicules dans les rues de la commune.

D'autre part, il est rappelé qu'il est essentiel de trier correctement vos déchets conformément à la réglementation (Pas de sac poubelle dans le bac de tri sélectif). Il est également interdit de poser des sacs en dehors des bacs de collecte. Ces derniers ne seront pas ramassés.

HORAIRES AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE CAUSER UNE GÊNE SONORE POUR LE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage des particuliers susceptibles de causer une gêne de voisinage en raison de l'intensité sonore des appareils utilisés sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les travaux des professionnels à l'intérieur des locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne sonore doivent être interrompus, de 20h à 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention d'urgence.

RAPPEL

Le brûlage à l'air libre ou en incinérateur des déchets verts est interdit.

TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Du mardi au samedi de 9h à 17h, le TAD vous transporte sur les 39 communes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

- Réservation possible jusqu'à la veille 17H
- Tarif : 2€ un trajet et 18€ le carnet de 10 tickets. Achat du ticket directement dans le véhicule

Pour réserver votre TAD rendez-vous sur : <https://tad-ccpeif.transport-a-la-demande.fr/login> ou appelez au : 06 70 87 21 97 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h)



BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Pour les démarches administratives liées à votre situation fiscale, votre santé, votre famille, votre retraite... **ADRESSEZ-VOUS À UNE MAISON France SERVICE**

VOUS Y TROUVEREZ :

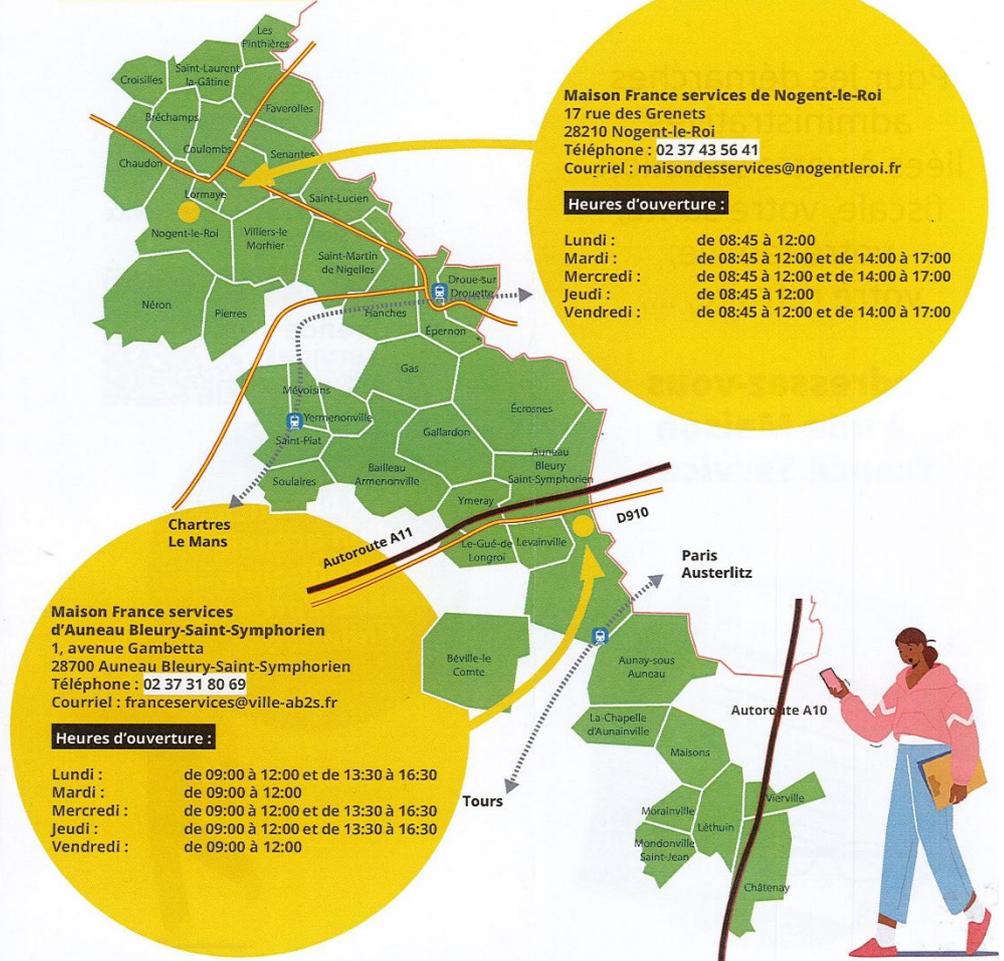
- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien, ...);
- une aide aux démarches en ligne;
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes;
- un accompagnement au numérique.

EXEMPLES

D'ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS :

- je déclare mes revenus;
- j'établis mon permis de conduire ou un document d'identité;
- je demande une aide (allocation logement, RSA, ...);
- je cherche à rembourser mes soins;
- je prépare ma retraite;
- je fais face à un litige ou à un conflit;
- je crée une adresse e-mail, j'imprime ou je scanne des pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs;
- je sollicite les services de l'État ou de partenaires de l'État (Direction générale des finances publiques, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, La Poste, la Caisse nationale des allocations familiales (CAF), l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite, la mutualité sociale agricole (MSA), ...).

SUR NOTRE TERRITOIRE



Contre les cambriolages, les bons réflexes !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires.

Afin de prévenir les éventuels **cambriolages**, ce dispositif de gendarmerie propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs **absences prolongées** et de les prévenir en cas d'anomalie. Ce service est gratuit.

Depuis le 20 juin 2022, cette démarche est dématérialisée.

Rendez-vous sur le site : www.service-public.fr

Votre inscription peut être effectuée **45 jours à l'avance** et au plus tard, la veille du départ.

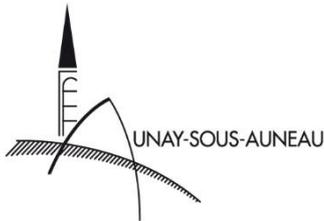
Vous avez toutefois la possibilité de faire l'inscription en gendarmerie, avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

La Gendarmerie vous conseille :

- Protégez et renforcez les points d'accès de votre domicile.
- Fermez toutes vos portes à clé et ne laissez pas les clés à proximité.
- Ne laissez pas les clés sur vos véhicules.
- Dissimulez vos objets de valeurs et limitez la présence d'argent liquide.
- Evitez de montrer tout signe d'absence (dans la mesure du possible).
- Si possible, demandez à un membre de la famille ou une personne de confiance de porter une vigilance particulière en cas d'absence.

AGENDA

31 MAI 14h - 16h	INSCRIPTION au concours de PÊCHE auprès de L'Aunay'te en Fête, aux abords de l'étang
2 JUIN	Lancement du DÉFI PUZZLE de la bibliothèque
7 JUIN 9h – 11h	CONCOURS DE PECHE à la truite pour les enfants et PETANQUE pour les grands, organisés par L'Aunay'te en Fête – Restauration sur place
14 JUIN 20h30	CAFE CONCERT organisé par le Comité des Fêtes – Restauration sur place à partir de 19h
16 JUIN	VENTE DE GATEAUX après l'école organisée par Jaune Coquelicot
18 JUIN	INCREDIBOX animation de compositions musicales MDEL à la bibliothèque
20 JUIN	VENTE DE GATEAUX après l'école organisée par Jaune Coquelicot
21 JUIN	GALA DE DANSE
27 JUIN	NOCTURNE de la Bibliothèque
28 JUIN	FÊTE des 2 écoles toute la matinée / KERMESSE de Jaune Coquelicot
29 JUIN 16h	CONCERT de la chorale ChantAunay à l'Église Saint Eloi
13 JUIL	RETRAITE AUX FLAMBEAUX et FEU D'ARTIFICE
06 SEPT	FORUM DES ASSOCIATIONS
20 SEPT 20h30	SPECTACLE « INÉDIT » organisé par le CDF – Restauration sur place à partir de 19h au Foyer communal
04 OCT	REPAS DES AINÉS
5 OCT	BROCANTE organisée par L'Aunay'te en Fête
15 NOV	THÉÂTRE (Comédie policière tout public à partir de 8 ans), organisé par la bibliothèque
7 DÉC	MARCHÉ DE NOËL organisé par le Comité des Fêtes
18 DÉC	SPECTACLE DE NOËL et DÉCOUVERTE MUSICALE organisés par L'Aunay'te en Fête – Foyer communal
19 DÉC	ARBRE DE NOEL organisé par le Comité des Fêtes



MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Le 12/05/2024

Téléphone : 02 37 31 81 01

E.mail : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Objet : Tenue du registre communal des personnes isolées, de 65 ans et plus, ou handicapées.

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons la mise en place d'un dispositif d'aide et de soutien aux personnes, en cas d'épisode caniculaire, d'évènements climatiques ou sanitaires exceptionnels.

Conformément à la législation en vigueur, ce dispositif est obligatoire pour les communes.

La première étape consiste à recenser et inscrire, sur un registre communal, les personnes isolées, âgées de 65 ans et plus ou en situation de handicap souhaitant bénéficier d'une aide municipale.

Voici les démarches à suivre selon votre situation :

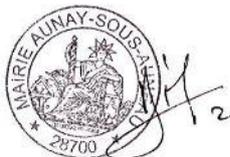
- **Vous avez déjà été inscrit(e)** : En cas de modification de votre situation (Veuvage, nouveaux numéros de téléphone, changement d'adresse des personnes à contacter...), merci de nous retourner le formulaire (voir le recto de cette feuille) avec les informations modifiées.
- **Vous n'êtes pas encore inscrit(e)** : Merci de bien vouloir compléter entièrement et retourner à la Mairie **avant le 31/05/2025** le questionnaire (voir le recto de cette feuille).

Les informations confiées seront conservées à la Mairie et resteront confidentielles.

Nous vous encourageons à prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire ou à demander à un membre de votre entourage de le faire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,
Président du Centre Communal
d'Action Sociale,**



Robert DARIEN

